



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 12 août 2020
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2020.BVD.2886
Classification : Non classifié

Commune de Zweisimmen, protection contre les crues, Betelriedbach ; subvention cantonale à l'étude et à la réalisation du projet, crédit d'engagement (n° SAP 310.0080)

1. Objet

Le crédit d'engagement demandé de 2 260 500 francs doit permettre de financer la participation cantonale au projet d'aménagement des eaux « Protection contre les crues Betelriedbach, projet 2014 » dont les coûts donnant droit à une subvention s'élèvent à 6 850 000 francs.

La corporation de digues de Zweisimmen est le maître d'ouvrage et la bénéficiaire de la subvention.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Aménagement des eaux des communes (subvention cantonale à l'aménagement des eaux en faveur des communes)	2 260 500	50

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
2 260 500	1 301 850	958 650	

Explications sur les différents sous-totaux

Les dépenses d'investissement totales se composent d'une part de travaux de remise en état préservant la valeur et d'autre part de nouvelles mesures de protection contre les crues générant une plus-value.

4. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

En mio. CHF	Total	Années précédentes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Années suivantes
Selon le présent arrêté	2,27	0,00	0,00	0,73	1,17	0,27	0,90	0,01	
Selon le plan d'investissement du 21.08.2019									

Le projet figure dans plan d'investissement intégré à la position « Subventions aux projets communaux de protection contre les crues ».

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Aménagement des eaux des communes (subvention cantonale à l'aménagement des eaux en faveur des communes)	

Les éléments de construction à remplacer sont amortis et n'entraînent pas de charges d'amortissement extraordinaires.

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
Aucun		
Total en CHF		

6. Explications et commentaires

Aucun